

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1130

présenté par
M. Latombe

à l'amendement n° 1121 (Rect) de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« par des motifs techniques. Cette pratique est prohibée. Il ne peut pas y être dérogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mettre le caractère d'ordre public à la disposition prévue qui va dans le bon sens.

Tel est l'objectif du présent sous-amendement.